Arrêté de restrictions sur les cours d'eau Salat, Ger et Arbas

Vous trouverez ci-dessous l'arrêté portant restriction d’eau dans le département de la Haute-Garonne :

Cet arrêté entrera en vigueur à compter du **samedi 07 octobre à 08h00**:

- Arrêté à usage d’irrigation agricole
- Arrêté concernant tous les autres usagers (particuliers, collectivités, industriels…)

Les secteurs couverts par les restrictions (ainsi que des explications concernant les restrictions) sont visibles sur le site de la DDT 31 : https://atlasddt31.fr/etiages